

Le secteur socio-judiciaire, des associations en péril

Le secteur social et médico-social est en crise : manque d'attractivité, pouvoir d'achat en baisse depuis de nombreuses années. Les accords SEGUR et LAFORCADE, largement insuffisants par ailleurs, outre qu'ils ont oublié les personnels administratifs et techniques pourtant partie prenante de nos actions quotidiennes, ne concernent toujours pas les professionnel.le.s du secteur socio-judiciaire, mettant en péril l'activité même de ces associations confrontées à des fermetures de services et la fuite des professionnel.le.s.

Citoyens & Justice et l'Uniooss adressent ce 16 octobre un courrier à la Première ministre et au Garde des Sceaux, demandant d'engager d'urgence un travail sur le sujet afin d'obtenir une juste équité de traitement et une revalorisation de tou.te.s les intervenant.e.s du secteur social associatif.

Depuis juillet 2022, Citoyens & Justice et l'Uniooss alertent la Première ministre et le Garde des Sceaux sur cette situation. Malgré de multiples relances de notre part, aucune action n'a été entreprise.

UNE INEGALITE DE TRAITEMENT RENFORÇANT LE MANQUE D'ATTRACTIVITE

Aujourd'hui plus que jamais, la non-revalorisation du secteur socio-judiciaire met en péril l'activité des structures et ce à plusieurs titres :

- La différence de traitement entre les salarié.e.s d'une même association crée des tensions sociales importantes au sein des équipes, certain.e.s ayant bénéficié de la revalorisation quand d'autres pas.
- L'écart de traitement salarial entre les professionnel.le.s de notre secteur et celles et ceux des autres secteurs sociaux et médico-sociaux, ainsi que des Services de Probation et d'Insertion Professionnelle du ministère de la Justice (jusqu'à 600€ d'écart par mois dans certains cas), entraîne une fuite de nos personnels vers d'autres secteurs.

La non prise en compte de ces professionnel.le.s qui exercent des missions d'intérêt général contribue directement au manque d'attractivité de nos métiers, pourtant essentiels à l'œuvre de justice, et ne fait qu'accroître le sentiment d'abandon par les pouvoirs publics.

L'AUGMENTATION NECESSAIRE DES FRAIS DE JUSTICE

Particularité du secteur, le financement des associations socio-judiciaires s'effectue sur frais de justice. Sans augmentation de ces frais, les associations doivent assumer, seules, l'augmentation des charges due à un contexte inflationniste, ainsi que la revalorisation du point de la convention collective survenue en 2023 ayant pour effet d'augmenter la masse salariale des associations de 3%.

En conséquence directe, certaines de nos structures ont d'ores et déjà fermé des services, ayant un impact concret sur le fonctionnement des juridictions et l'accompagnement des justiciables. Nos associations accompagnent, sur mandat judiciaire, chaque année près de 350 000 personnes sur l'ensemble du territoire.

Sans l'intervention des professionnel.le.s du secteur socio-judiciaire la majeure partie des enquêtes sociales avant jugement, des contrôles judiciaires socio-éducatifs, des stages ordonnés avant ou après jugement, et bien d'autres mesures, qui participent à la cohésion sociale et au fonctionnement de la Justice, ne pourraient être réalisés. Leur investissement et engagement quotidiens méritent toute l'attention des pouvoirs publics.

CONTACT

Citoyens & Justice : Vincent Blanchon, responsable communication
v.blanchon@citoyens-justice.fr - 0757491507

Uniooss : Valérie Mercadal, directrice de la communication - 0153363506